Image not found or type unknown

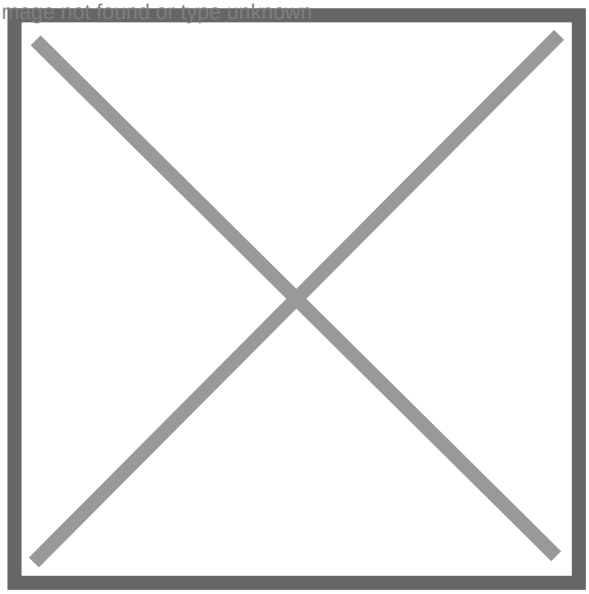

Mon patron ma forcé a demissioner

Par **minipiaf**, le **02/11/2009** à **01:20**

Bonjour,

Alors voila je vais vous exposer les faits :
Je me suis présenter jeudi matin sur mon lieu de travail j'étais normalement en repos mais bon quand on est professionnel… enfin bref
Alors je commence à travailler et la a 12h00 ma patronne arrive et demande à me parler je lui dis oui et la … elle me dit qu'ils sont un problème avec moi donc je lui dis d'accord dite moi… Et la elle me dit qu'elle me laisser le chois : soit je démissionner sur le champ ou elle aller porter plainte contre moi pour dénigrassions de l'entreprise et vol… c'est a ce moment la que j'ai commencé à tourner de l'œil… traite de plaisanteries, je lui dis dénigrassions de l'entreprise vous pouvez m'expliquer ? et la elle me dit que son avocat (que je ne connais pas d'ailleurs) pouvais prouvez que j'étais a l'origine d'une rumeurs comme quoi je m'amuserai a raconter a des personne comme quoi je travailler dans une entreprise de merde que le restaurant ne tiendrais jamais etc. etc. alors que je ne suis a l'origine de rien, tous sa parce que j'appelais un ancien collègue qu'elle n'aime pas et elle m'accuse de lui raconter tous ce qui ce passe au restaurant alors qu'enfaite il a ouvert sa propre boite inter pro-consultant et je lui demande des renseignement juste parce que je fais de même j'ouvre ma propre boite alors je lui demande de l'aide afin de savoir comment il a fait…
Et pour le vol soit disant que des employer (deux) pouvait attester que je volerai des bouteilles dans le restaurant, j'étais maitre d'hôtel dans ce restaurant j'avais la clé et le code de l'alarme alors si j'aurai voulut voler quelque chose je n'aurai pas fait sa devant des employer en plus !!
Ceci étant dit elle ma dit soit je démissionne ou soit elle aller au commissariat, moi qui voulais aucun problème je me suis exécuté sans réfléchir voila ce qui m'amène
D'âpres l'art 30.1 de ma convention collectif il est dit « que l'employer doit confirmer sa démission par AR ou remis en main propre contre décharge avec écrite sur le papier remis en main propres » hors sa na pas était fait je n'ai pas écrit remis en main propre et je n'ai pas eu

de décharge…
Je dénonce donc une démission forcée. Juste pour préciser personne n’a eu de visite médical en 5 mois d’âpres la loi c’est obligatoire non ? Je voudrais bien annuler ma démission mais le souci c’est que j’ai déjà trouvé du travaille connaissant quelques personnes je n’ai pas trainé alors quoi faire ???

Merci de votre aide

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés